

Noailles Un an après : ni oubli, ni pardon ! Agissons ! Engageons-nous à éradiquer l'habitat indigne à Marseille en 2020

Il y a un an s'effondraient les immeubles de la rue d'Aubagne. Ce drame a fait 8 victimes. Depuis cette tragédie, il y a eu près de 4000 personnes délogées, s'ajoutant à toutes les autres victimes du mal logement à Marseille.

Malgré l'urgence et le drame, aucun sursaut des pouvoirs publics n'a été enregistré, aucune réponse digne n'a été apportée pour faire face à cet état d'urgence et pour que plus jamais un tel drame ne se reproduise ; que plus jamais personne ne soit contraint de louer un logement insalubre à un propriétaire marchand de sommeil. Au contraire, dans une ville au patrimoine bradé aux rois du béton, aux promoteurs immobiliers, la Mairie de Marseille a fait preuve d'un cynisme (du pain au chocolat « offert » aux délogés pour compenser la place dans les hôtels qu'on leur a demandé de laisser en priorité pour les touristes) et d'un mépris de classe insupportable. Face à cela les habitants, les délogés, les associations et collectifs qui promeuvent un droit à la ville pour toutes et tous se sont auto-organisés. Nous saluons le formidable travail, les solidarités de fait nées dans ce quartier suite au traumatisme des effondrements. Cela a abouti notamment avec le collectif du 5 novembre à la mise en place d'une Charte du relogement, exemple de ce que pourrait être une pratique municipaliste entraînant une co-élaboration et une co-gestion des politiques publiques entre acteurs citoyens et pouvoirs publics.

100 000 mal logés à Marseille et 40 000 logement indignes

Le rapport Nicol comme les rapports annuels de la fondation Abbé Pierre ont bien décrit la singularité de la situation marseillaise et l'urgence d'un plan de résorption de l'habitat insalubre à Marseille où plus de 40 000 logements seraient concernés (soit 100 000 habitants et 13 % du parc privé).

Depuis un an, nous déplorons le déni de responsabilité des pouvoirs publics locaux. L'incurie des dirigeants locaux, la faiblesse des services techniques d'hygiène et de sécurité, le laisser faire des pouvoirs publics face à la dégradation de l'habitat ancien dans plusieurs quartiers du centre-ville a conduit au drame.

Or nous savons que si la volonté politique est là, nous pouvons éradiquer l'habitat indigne. En 2001, la ville avait ainsi décidé de s'attaquer à 1.030 logements insalubres et a très vite atteint son objectif.

Nos pistes pour 2020 pour éradiquer l'habitat indigne

Les solutions existent :

- *une meilleure prévention et un meilleur traitement de la dégradation de l'habitat.* Il faut d'abord repérer les logements indignes. Pour cela, il faut des services techniques d'hygiène et sécurité constitués et bien formés dans les collectivités territoriales ;

- *une meilleure lutte contre les marchands de sommeil.* Les procédures coercitives (arrêtés d'insalubrité et de péril notamment) ne sont pas engagées ou pas suivies comme il le faudrait par des services de l'État et des collectivités territoriales ;

- *une meilleure gouvernance et une plus grande coordination entre les divers acteurs publics et privés.* Il faut une meilleure coordination entre les associations et les administrations (préfet, ARS, services municipaux et départementaux...). Il faut travailler un diagnostic de terrain de façon méticuleuse et rigoureuse ;

- *respecter la loi SRU qui impose un quota de 25% de logements sociaux.* Cette disposition doit être respectée à l'échelle des arrondissements et pas uniquement de la ville. Sans cette garantie, les habitants les plus précaires sont contraints de se tourner vers le parc privé ce qui alimente le marché des marchands de sommeil. Il faut ainsi promouvoir la mixité sociale en articulant plusieurs niveaux de logements sociaux (très social, social, social+) sur tous les territoires.

- *l'utilisation d'outils et d'armes législatives comme le permis de louer (qui oblige les propriétaires à effectuer des travaux de mise aux normes).* Nous instaurerons un permis de louer dans les quartiers à forte concentration d'habitat insalubre. De même, la suppression de l'allocation logement accession pour les prêts travaux pour les propriétaires en 2018 a fragilisé la capacité de financement des travaux pour les ménages les plus en difficulté. Il faut la rétablir en faisant pression sur le gouvernement ;

- *les aides conditionnées aux propriétaires sans moyens pour réaliser des travaux.* Développer l'accompagnement des ménages afin qu'ils puissent faire réaliser des travaux dans leur logement est un impératif. Il faut pour cela simplifier les aides accordées pour les travaux. Les aides proposées par l'Agence nationale de l'habitat par exemple nécessitent des démarches longues qui découragent parfois les propriétaires et les occupants d'un logement à les réaliser. Par ailleurs, certains travaux exigent de solliciter plusieurs sources de financement, ce qui n'est pas simple pour les particuliers. Il faut aussi améliorer l'accès à l'information via un service municipal de l'habitat des locataires pour qu'ils sachent par exemple comment attaquer un propriétaire qui refuse de remettre en état un logement.

- *la réquisition des logements vacants pour reloger les familles dans le centre (il y en aurait 36 000 à Marseille, selon la Fondation Abbé-Pierre) autorisée par l'ordonnance de 1945 et la loi de 1998 et que le préfet néglige dans notre département qui souffre pourtant d'une crise flagrante du logement.*

Ces pistes pour lutter contre l'habitat indigne qui tue dans notre ville doivent être intégrées dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN). A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle.

Pour une Opération d'intérêt national de lutte contre le mal-logement à Marseille avec un pilotage par une conférence citoyenne

Comme nous l'avons demandé au Ministre du Logement dès novembre 2018 dans une tribune parue dans le Monde et Libération, il y a urgence à mettre en oeuvre au plus vite dans le centre-ville de Marseille une «Opération d'intérêt national» (OIN) mobilisant - dans le cadre d'un plan État, région, métropole, ville - des moyens importants pour éradiquer le mal-logement dans notre cité.

Une fois élus en mars 2020, nous organiserons une **conférence citoyenne pour répondre à l'urgence du mal-logement et à la défiance des habitants des quartiers populaires**. Celle-ci doit être organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) - autorité indépendante - qui tirera au sort un jury citoyen d'habitants de la cité qui seront formés par l'ensemble des acteurs locaux (publics, associatifs et citoyens) à l'état de la situation et qui organiseront les auditions et le débat public au cours du deuxième trimestre 2020.

De cette co-élaboration démocratique, via cet outil innovant, naîtra un **plan de lutte sur 10 ans pour la résorption de l'habitat indigne et insalubre qui devra être financé dans le cadre d'un contrat pluri-annuel exceptionnel associant l'État, la ville, la région, l'UE via les fonds structurels européens...**

La lutte contre le mal-logement sera une des priorités de notre liste écologiste et citoyenne « Debout Marseille ! ».

CONTACT PRESSE

Karim Hammoumraoui

06 20 02 87 88

contact@deboutmarseille2020.fr

Suivez la campagne sur :



@DeboutMarseilleEcologisteCitoyenne2020



@deboutmarseille_ecologie



@Ecolo2020